



## Vacances à l'étranger

-----  
Par pascaleb

Bonjour, j'ai mon ami qui a été récemment condamné et a RDV fin juin au JAP. En attendant, peut il partir en vacances à l'étranger (hors Europe) sans autorisation? Dans l'attente d'une réponse, merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Par défaut oui, après ça dépend à quoi il a été condamné.

Evidemment toute tentative de fuite à l'étranger lui vaudra de graves ennuis, donc même si sa peine ne lui interdit pas de voyager mieux vaut qu'il achète son billet retour avant de partir et ne parte pas en vacances dans un endroit où, comme par hasard, il pourrait s'installer pour tenter d'échapper à sa peine.

Je lui conseille donc de faire preuve de discernement et de consulter son avocat.

-----  
Par pascaleb

Merci pour votre rapidité. Non ca n est pas s échapper LOL C'est pour une semaine de vacances avec billet A/R